

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

3s. 9d., payable invariablement
d'avance.

On ne s'abonne pas pour moins
de six mois.

*Si la guerre est la dernière raison des
peuples, l'agriculture doit en être la pre-
mière.*



ANNONCES :

1^{re} insertion, 8 cts. la ligne

2^{me} " etc., 2 cts. "

Pour annonces à long terme,
conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons
conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES PARTIES ESSENTIELLES DE LA CHARRUE.

Du coutre.

En avant du soc dont nous avons parlé dans notre dernière causerie, se trouve le coutre, espèce de couteau qui est destiné à trancher la terre verticalement ou à peu près, et dans les charrues à versoir fixe, à séparer la bande que le soc doit soulever, du sol non encore labouré.

La forme des coutres varie; tantôt ils sont droits, tantôt recourbés en arrière; le plus souvent ils sont légèrement recourbés en avant, et cette dernière disposition offre quelques avantages particuliers. Un coutre recourbé en avant donne à la charrue une légère tendance à prendre de l'entrure, et ainsi compense un peu l'action des traits qui tendent, au contraire, à relever la machine; il facilite, en les soulevant, l'extraction des racines et des pierres, qu'un coutre droit ou recourbé en arrière, ne ferait que pousser en avant ou même enfoncer davantage; il diminue plus efficacement l'adhérence des parties du sol, et sa puissance s'exerce obliquement de bas en haut, il commence, en quelque sorte, le travail du soc qui vient à sa suite. Le même but est atteint avec un coutre droit, pourvu qu'il soit incliné plus ou moins vers l'extrémité de l'âge.

Le coutre devrait tomber perpendiculairement vis-à-vis la partie gauche de la pointe du soc, mais comme on fixe ordinairement son extrémité supérieure au milieu de l'âge avec des coins, il est clair que s'il tombe perpendiculairement, il se trouverait trop à droite; voilà pourquoi on l'incline vers la gauche. Mais cette inclinaison augmente sensiblement la résistance qu'il éprouve dans le sol; surtout si la terre est forte et si les labours sont profonds.

C'est pour obvier à cet inconvénient, qu'on a inventé des

coutres recourbés ou fixés par un mécanisme particulier sur la gauche de l'âge, de manière que la lame n'offre plus une telle inclinaison. Cette disposition présente des avantages trop peu appréciés de bien des cultivateurs.

Les coutres doivent avoir une force proportionnée à la résistance que présente chaque espèce de terrain; à peine utiles dans les terres d'une grande légèreté, ils deviennent d'une indispensable nécessité pour celles qui sont compactes.

Lorsqu'il s'agit de défoncements ou de défriches dans les champs qui contiennent de nombreuses et fortes racines, au lieu d'un coutre, on en met quelquefois deux et jusqu'à trois, en leur donnant progressivement une entrure moindre, à partir de celui qui est le plus rapproché du soc.

Le sep.

Le sep est cette portion de la charrue qui reçoit le soc à sa partie antérieure. Il glisse au fond du sillon de manière à s'appuyer sur la bande du côté opposé au versoir. Tantôt il ne fait qu'un avec la gorge qui l'unit à l'âge; tantôt il est fixé à cette dernière pièce, par un ou par deux montants.

Dans tous les cas, la résistance occasionnée par la cohésion de la terre se faisant particulièrement sentir à la partie inférieure et latérale du sep, il faut avoir soin de lui donner un poli aussi complet que possible; de le faire en bois dur ou de le garnir de bandes de fer en dessous; ou mieux encore de l'avoir en fonte.

Il est évident que plus un sep est long et large, plus le frottement est considérable, mais aussi plus le mouvement de la charrue est régulier et son maniement facile, en raison de la multiplicité des points d'appui. Lorsque la semelle est neuve, elle est ordinairement un peu concave; en s'usant elle s'arroundit de plus en plus, car les angles s'usent par le frottement, et alors elle tient moins bien la raie, voilà pourquoi il devient nécessaire de renouveler les bandes de fer qui le couvrent en dessous.

Le versoir ou (*oreille*).

Ce n'est pas assez de détacher la bande de terre du fond du sillon ; pour atteindre toutes les conditions d'un bon labour, il faut encore la soulever, la déplacer et la retourner de côté, dans la raie précélemment ouverte. Tel est la destination du versoir.

Les versoirs affectent deux formes principales qui se modifient, on peut dire, à l'infini, dans leurs proportions et leurs détails.

Ils sont plats ou diversement contournés.

Plats : ils sont ordinairement faits d'une planche plus ou moins large, plus ou moins mince, clouée ou accrochée au côté droit du sep, près du soc, par un ou deux bras.

Dans cette position, ils repoussent la bande de terre et la retournent même tant bien que mal, lorsqu'elle offre une certaine consistance. Mais dans la plupart des circonstances, ils donnent des résultats forts imparfaits, et par surcroît d'inconvénients, le poids et le frottement de la terre, dont ils ne sont débarrassés que lorsqu'elle a dépassé leur extrémité, augmente considérablement le résultat du tirage.

Il y a quelques années les versoirs de la plupart de nos charrues avaient cette forme vicieuse. Mais actuellement les versoirs contournés les ont presque partout remplacés. Tous les cultivateurs qui connaissent le prix et les conditions d'un bon labour les ont adoptés.

Il est difficile de décrire bien intelligiblement les formes des versoirs considérés de nos jours comme les meilleurs, et encore plus d'indiquer, pour l'un d'eux, les conditions d'une perfection qui n'existe pas d'une manière absolue. En effet, si dans les terrains légers, ou déjà divisés, une courbure considérable produit en général le meilleur effet, dans les sols plus consistants, et particulièrement sur les défriches, des champs enherbés, avec une courbure moins grande, on arrive à de meilleurs résultats. Nous croyons, appuyé de l'imposante autorité de Thaër, et de la pratique, chaque jour plus répandue, de nos meilleurs agriculteurs, que le versoir doit être combiné de manière à retourner la bande de terre obliquement. Cette inclinaison est précisément celle qui, au moyen des espaces restés vides entre chaque tranche, opère l'ameubissement du sol de la manière la plus parfaite ; car l'air est ainsi en quelque sorte renfermé dans la terre et entre en contact même avec la partie inférieure du sol. Ces espaces servent aussi à conserver l'eau que les pluies ont amassées dans la terre, et lorsque cette humidité est évaporée par la chaleur, le sol s'ameublit encore davantage. La terre alors descend peu à peu et remplit les espaces vides. Cette surface qui contient autant d'angles qu'il y a de raies, a beaucoup plus de points de contact avec l'atmosphère, et la herse y a une action bien plus sensible que sur une surface unie, à tel point même que, non seulement la terre en est pulvérisée, mais qu'encore les racines qui y sont contenues, sont arrachés par cet instrument.

Ainsi donc dans tous les terrains qui ont besoin d'être divisés et ameublés, cette inclinaison des tranches soulevées par le soc et retournées par le versoir offre de grands avantages, et c'est dans

des terrains trop légers seulement qu'elle peut avoir des inconvénients.

Le grand avantage des versoirs contournés sur les versoirs plats, c'est qu'au moyen de leur courbure, la terre en s'élevant sur le soc et le versoir, est tournée sur son axe, de sorte qu'à mesure que le mouvement s'opère, la bande, entraînée par son propre poids, se détache d'elle-même après un court frottement.

Dans un terrain d'une consistance moyenne, assez siliceux pour user promptement les parties frottantes de la charrue, si on emploie un versoir en bois, on remarque que la surface prend la forme exacte que suit la bande de terre dans ses divers mouvements d'ascension et de renversement. Par ce moyen le versoir usé peut devenir un modèle qu'il est facile de reproduire en fonte, en suivant exactement sa courbure.

Aux versoirs en bois on a substitué, dans bien des localités ceux en fer battu ou en fonte. Ces derniers beaucoup plus durables et plus solides que ceux de bois, et moins coûteux que ceux de fer forgé, ont sur les uns et les autres l'avantage d'une exécution parfaitement uniforme. Ils se polissent à l'ouvrage de manière à présenter une surface parfaitement lisse, qui retient beaucoup moins la terre que le bois, toutes les fois que celle-ci n'est pas pénétrée d'une humidité surabondante ; dans ce dernier cas, il peut arriver qu'un versoir en bois soit préférable tout autre.

Les versoirs se fixent à la charrue de plusieurs manières : Antérieurement : tantôt par des boulons adhérant au montant de devant, qui unissent le corps du sep à l'âge, comme dans la charrue américaine, tantôt par une agraffe qui embrasse en entier ce même montant, comme dans la charrue écossaise ; tantôt enfin par un boulon horizontal qui traverse le sep et autour duquel le versoir peut être élevé verticalement ou abaissé pour le service. Postérieurement : soit contre le corps du sep et le montant de derrière, soit par une disposition particulière qui permet de lui donner plus ou moins d'écartement à l'aide d'un vis.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Les derniers numéros de la *Revue Canadienne* contiennent une série d'articles d'un haut intérêt. Ces articles intitulés la *Question Mexicaine*, devraient être réunis en un volume et répandus parmi la classe instruite.

Pour éclairer la situation présente du Mexique, M. E. L. de Bellefleur puise aux sources les moins suspectes, puisqu'il appuie le plus souvent ses preuves sur des documents officiels.

L'étude consciencieuse qu'il a faite de cette question, l'esprit catholique qui l'anime du commencement à la fin, l'habileté qu'il déploie dans le choix de ses preuves ne laissent aucun doute dans l'esprit de ceux qui veulent, avant tout, trouver la vérité sur cette importante question. Il sait faire ressortir toute la mauvaise foi, l'hypocrisie de l'empereur Maximilien dans ses rapports avec le St. Siège.

Pourquoi le gouvernement français s'est-il imposé des dépenses énormes, pourquoi ses troupes ont-elles traversé les mers, se sont-elles engagées dans un pays inconnu ? pour rétablir l'ordre dans le Mexique, pour chasser le président Juarez, le persécuteur de l'Église, le spoliateur du clergé et des corporations religieuses et pour le remplacer par un prince sage et pieux. Telle était du moins la persuasion des populations si catholiques de ce pays, et voilà pourquoi elles ont reçu avec tant d'enthousiasme leur nouvel empereur. Mais, oh ! déception, Maximilien a ruiné les espérances de tous. Arrivé au trône, il a laissé le clergé dans la position que lui avait faite Juarez, il a tourné le dos au grand parti conservateur pour s'appuyer, dans son œuvre de régénération, sur les principes de ceux qu'il devait combattre.

Voici les dernières lignes du travail de M. de Bellefeuille, auxquelles nous donnons toute notre approbation : "Défiez-vous de la prospérité extérieure et du calme superficiel qui vous font croire à une harmonie, à un accord qui n'existent pas dans les forces vives de cette nation. Ce bonheur n'est que transitoire ; il n'est pas réel. Il y a au sein du peuple mexicain un principe essentiel, qui peut devenir un principe de vie, s'il est sagement employé et pieusement respecté, mais qui sera un élément de trouble, un principe de mort, tant qu'on ne lui aura pas fait la position qu'il mérite. Je veux parler de l'amour de ce peuple pour sa religion. Un gouvernement qui respectera ce sentiment filial sera tout puissant ; mais l'administration qui la violera et la foulera aux pieds aura bâti sur le sable l'édifice de son existence ; elle sera agitée jusqu'à ce qu'elle périsse, ou jusqu'à ce qu'elle se rende aux exigences religieuses de son peuple. Voilà l'enseignement qu'il faut tirer de l'histoire du Mexique, si l'on n'est pas complètement aveugle.

Le *Journal des Trois-Rivières*, dans son numéro du sept du présent contient, après bien d'autres, les lignes bienveillantes qui suivent à l'adresse de la *Gazette des Campagnes* : "... Nous dirons aux cultivateurs, abonnez-vous tous à la *Gazette des Campagnes*. Tout en y puisant les notions les plus utiles et les plus nécessaires sur votre genre d'industrie, vous n'y trouverez pas, comme dans d'autres journaux qui s'occupent aussi d'agriculture, ce poison mortel par lequel on s'efforce de détruire ces vraies traditions, cet esprit sage et bien intentionné qui sont encore votre glorieux apanage.

"Nous souhaitons à notre habile et dévoué confrère, qu'il trouve dans la nouvelle année qui commence, la pleine satisfaction de ses désirs éminemment religieux et patriotiques."

Tout en offrant nos meilleurs remerciements à notre confrère, nous le prions de croire que ce qui suit à son adresse était, déjà écrit quand son numéro du 7 nous est arrivé ; il est par conséquent tout-à-fait désintéressé.

Le *Journal des Trois-Rivières* vient de soutenir contre quelques-uns de ses confrères de la presse, sur la question de la *peine de mort*, une lutte qui lui fait grande-

ment honneur. Si cette lutte avait eu lieu sur un terrain politique, nous nous serions retiré en arrière et nous serions demeuré simple spectateur ; mais comme la question en jeu est d'une grande importance et toute sociale, nous nous croyons tenu d'accorder, au moins, notre approbation au courage et à l'habileté des Rédacteurs du journal.

On a dit quelque part que cette nouvelle publication était animée du désir de critiquer et de chicaner, nous croyons, nous, que cette feuille est animée de sentiments plus nobles et plus élevés, et que l'amour de la vérité seule la guide et la dirige dans toutes ses luttes.

Son dernier article en faveur de la *peine de mort*, nous paraît inattaquable, à moins qu'on ne rejette l'autorité des livres Saints, tant de l'ancien que du nouveau Testament, le témoignage des apôtres et de leurs successeurs, les décisions des théologiens les plus éclairés. On pourra bien entasser sophismes sur sophismes, donner à ses paroles un sens qu'elles ne contiennent pas, tronquer ses écrits, mais démontrer que la société n'a pas le droit de tuer les malfaiteurs qui lui nuisent, jamais. On pourra encore faire du sentiment, en appeler à la pitié et à la compassion, faire même intervenir la charité ; mais jamais on ne réussira à prouver que la société n'a pas reçu de Dieu le pouvoir de donner la mort aux assassins, aux meurtriers, etc.

Nous disons donc à notre confrère des Trois-Rivières : poursuivez la route que vous vous êtes tracée, ne donnez aucun repos aux ennemis de l'ordre et de la société. Si les luttes, que vous soutenez si habilement et si courageusement, vous créent des adversaires irréconciliables, d'un autre côté, elles augmentent tous les jours le nombre de vos amis et de vos admirateurs.

Le *Franco-Canadien* donne aux cultivateurs, dans un article intitulé "Prenez-garde," des conseils si pleins d'à-propos, que nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en donnant les parties les plus saillantes de cet article.

"Tout le monde connaît l'exportation extraordinaire des chevaux, de bétail et de produits de tous genres qui se fait depuis quelque temps, de ce pays aux États-Unis. Ce trafic offre, sans aucun doute, de très grands avantages à notre classe agricole en ce qu'il lui fournit l'occasion de vendre à des prix élevés, et pour argent comptant des objets qui, jusqu'à présent, étaient d'un écoulement difficile et peu lucratif ; mais il peut aussi avoir ses inconvénients et ses dangers, s'il n'est conduit avec discernement et une certaine méthode. Tant que les cultivateurs se contenteront de livrer aux spéculateurs américains le surplus de leurs produits, ils ne pourront que profiter de cet état de choses ; mais il en est un grand nombre qui, poussés par la nécessité du moment ou par de faux calculs, commettent l'erreur regrettable et ruineuse de vendre, non seulement le surplus, mais le strict nécessaire. Si l'on veut que ce trafic dure longtemps, et qu'il devienne une source de richesse et de prospérité, plutôt qu'une cause de ruine, il faut de toute nécessité

résister à la tentation de dépouiller nos fermes des animaux essentiels à la reproduction. Que chaque cultivateur, avant de céder aux offres attrayantes des spéculateurs, fasse murement son calcul; qu'il mette d'abord en réserve, pour la reproduction et les besoins de la ferme, ses plus beaux sujets de chaque espèce, en nombre suffisant et qu'il se borne à ne vendre que le résidu. Il se peut que cela le prive, pour le moment, de quelques piastres et qu'il en soit un peu gêné dans ses opérations financières; mais il vaudra mieux cent fois pour lui, éprouver une perte momentanée, se priver de quelques objets de luxe, et conserver intact son troupeau d'animaux reproducteurs. Il faut, en un mot, que la production soit au moins égale au débit, autrement la spéculation sera, pour ainsi dire, renversée, et de bonne qu'elle aurait pu être, elle deviendra désastreuse. Et ses résultats ruineux se feront sentir, non seulement chez les cultivateurs individuellement, mais dans tout le pays, chez toutes les classes de la société. Plus tard, les cultivateurs seront réduits à la triste nécessité de racheter à des taux énormes les objets de consommation que, sans leur regrettable imprévoyance, ils auraient trouvés chez eux.

Plus loin pour prouver qu'il existe déjà des victimes de leur imprévoyance, le même journal cite l'exemple d'un cultivateur qui, pour satisfaire à l'amour du luxe de deux grandes filles, se décide à vendre à un spéculateur quatre beaux porcs hivernans, pour la somme de \$20. Mais l'automne est arrivé et le saloir est vide!... Que faire? Depuis la St. Michel, ce faux spéculateur achète son lard à dix-huit sous la livre. En terminant nous devons répéter à tous les cultivateurs, disposez du superflu de vos fermes, mais n'allez à aucun prix vous dépouiller de ce qui est essentiel à la consommation et aux besoins de la ferme.

Le Conseil exécutif a dû se réunir à Montréal, le 8 du présent pour prendre en considération plusieurs sujets très-importants, tels que le traité de réciprocité, les senians, la nomination d'un collecteur à la douane de Montréal et la réintégration du juge Coursol.

Aux Etats-Unis, le Président donne tous les jours des preuves de son esprit de conciliation, en accordant le pardon à ceux qui ont pris une part active dans la guerre civile, en faveur du Sud. Le procès de Jefferson Davis est remis d'un jour à l'autre, sans qu'on puisse préciser le temps où il aura lieu.

Le 29 octobre, une catastrophe épouvantable a eu lieu à New-York, par l'explosion de la chaudière du Steamer *St. John*. Sur le nombre des victimes qui est assez considérable, nous apprenons avec peine que trois sont de Montréal: M. Cyrille Archambault, avocat et conseiller de ville, sa femme et sa petite fille.

En Angleterre, le grand événement du jour est la mort de Lord Palmerston, premier ministre du royaume. Cette mort a été le signal d'un deuil universel et les journaux anglais, encadrés de noir, consacrent la plus grande partie de leurs colonnes à la biographie du noble vicomte.

Il est mort le 19 octobre, à 11 heures avant midi, à l'âge de 81 ans,

Depuis l'âge de vingt ans, il a pris part à presque tous les événements qui se sont accomplis jusqu'à ce jour. Il était dans la chambre des communes depuis cinquante-huit ans. Il a vu à l'œuvre dix-sept ministères, et sur ce nombre, treize l'ont compté comme un des leurs.

Palmerston s'est acquis une haute réputation comme diplomate, et son nom est devenu dans toute l'Europe le synonyme de la sagacité et de la prudence.

Tous les moyens étaient bons pour lui, surtout dans ses relations avec les autres nations. Il foulait les lois de l'équité et de la justice à ses pieds, lorsqu'elles étaient en désaccord avec ses projets. La révolution et les sociétés secrètes trouvèrent toujours en lui un appui dévoué.

L'Impératrice Eugénie offrait, ces jours derniers, à toute la France, un beau spectacle; malgré une assez grave indisposition, elle a bravement franchi le seuil des hôpitaux pour visiter les colériques. Sa Majesté s'approchait du lit de tous, les interrogeait avec la sollicitude d'une mère et les exhortait avec toute la tendresse et le dévouement d'une sœur de charité. Aussi, au sortir de chaque hôpital était-elle chaleureusement acclamée par une foule nombreuse.

Comme la plupart de nos lecteurs le savent déjà, un service funèbre pour le repos de l'âme du général de Lamoricière a été célébré le 11 octobre, dans la cathédrale de Nantes. L'assistance était immense. L'évêque d'Orléans, Mgr. Dupanloup, a prononcé l'éloge funèbre du général. Pendant près de trois heures le panégyriste a tenu son auditoire sous le charme de sa parole.

M. Keller, ancien député au sénat, prépare, dit-on, une biographie du général de Lamoricière.

En Italie, le gouvernement de Victor-Emmanuel paraît redouter les élections générales, et plus elles approchent plus la confusion devient générale dans le camp ministériel. Nous saurons bientôt si ses craintes sont fondées.

A Rome, le St. Père n'a jamais joui d'une meilleure santé qu'en ce moment. Depuis son retour de Castel Gondolfo, Pie IX donne ses audiences ordinaires et extraordinaires avec un redoublement d'ardeur.

Sa Sainteté a commandé à un sculpteur de mérite une statue et deux bustes du général Lamoricière. Le St. Père a déjà plusieurs fois célébré la messe pour l'âme de l'illustre défunt.

CORRESPONDANCE.

Exposition provinciale de 1865.

Monsieur le Rédacteur,

Il faut donc que j'obéisse à l'espèce de mise en demeure que vous m'adressez dans votre avant dernier numéro. Vous m'avez fait promettre d'écrire quelques lignes sur le concours agricole de Montréal. Je m'y étais engagé, seulement pour ne pas vous désobliger, et sans trop calculer les conséquences d'une

telle promesse. Mais aujourd'hui j'éprouve de l'embarras, n'ayant pas ce qu'il faut pour répondre convenablement soit à votre attente, soit au désir que j'aurais de traiter le sujet au point de vue où je voudrais me placer, c'est-à-dire au point de vue des avantages que la pratique de l'agriculture peut retirer de semblables expositions. J'ai compté sur des renseignements que je n'ai pu me procurer.

Pour moi une exposition, surtout une exposition comme celle que nous avons eue cette année, est quelque chose de plus qu'un brillant étalage d'objets curieux et rares; c'est une école qui a ses enseignements. Je laisse donc aux correspondants des grands journaux le soin agréable de donner de superbes descriptions de ces belles collections d'objets d'art, d'instruments aratoires, et de produits agricoles si variés.

Je me contenterai, M. le Rédacteur, de vous soumettre quelques idées qui puissent être utiles aux cultivateurs, à cette classe d'hommes qui, travaillant tous les jours à l'exploitation du sol, ont le plus d'intérêt à apprendre tout ce qui peut contribuer à l'améliorer. Je tâcherai d'être court, afin de ne pas dépasser les limites de l'espace que votre bienveillance m'accorde dans les colonnes de la *Gazette des Campagnes*.

Je dois dire d'abord que les canadiens-français ont eu une assez large part dans le succès de cette exposition. On remarque avec plaisir que chaque année de nouveaux concurrents viennent disputer les prix aux exposants des autres origines. Ils en ont obtenu 122 dans le département agricole seulement. Ce fait est bon à constater. Sur 2760 articles entrés au concours, plus d'un quart appartenait à nos nationaux. Ils avaient près de la moitié des chevaux, environ la sixième partie des bêtes à cornes, le tiers des moutons et des porcs, les deux tiers des produits des champs, et la sixième partie seulement des instruments aratoires. Le Haut-Canada nous a envoyé cette année quelques-uns de ses meilleurs éleveurs; cela fait ressortir davantage le mérite de nos éleveurs canadiens.

L'exposition comprenait trois grandes divisions, l'agriculture, les arts et métiers, et l'horticulture, chacune étant soumise à une direction différente: la Chambre d'agriculture, la Chambre des arts et métiers, et la Société d'horticulture de Montréal. La plus importante, celle de l'agriculture, est de droit sous la direction de l'Association agricole, ou plutôt de la Chambre d'agriculture du B. C., qui en paie tous les frais. Il n'y a eu qu'une voix pour proclamer le succès de cette partie de l'exposition. L'honneur en revient au comité de direction, et surtout au digne Président de la Chambre d'agriculture, M. le Major Campbell, qui, par son étonnante activité et son exquise urbanité a si bien fait les honneurs de cette grande fête de l'agriculture. Il faut dire aussi que M. le Major a été bien secondé par M. Geo. Leclère, Secrétaire de la Chambre d'agriculture. M. Leclère ne s'est pas épargné pour que tout fut prêt au jour et à l'heure marquée. Pendant tout le temps qu'a duré l'Exposition, toujours à son poste même pendant la plus grande partie de la nuit, il était là assisté de deux jeunes messieurs dévoués comme lui, pour répondre à mille questions et surveiller une foule de détails.

DÉPARTEMENT AGRICOLE.

Tout le bétail avec les collections d'instruments aratoires occupait une étendue d'environ 10 arpents en superficie, sur le versant sud de la montagne de Montréal; à quelques pas du Grand Séminaire.

Race chevaline — Les 186 chevaux exposés étaient tous remarquables à différents titres, suivant leurs diverses aptitudes de force ou de vitesse. On a pu se convaincre que chez nous l'élevage du cheval est arrivé à un haut degré de perfection. Mais ce ne sont là encore que des résultats partiels. Espé-

rons qu'ils se généraliseront à mesure que nos cultivateurs amélioreront leurs terres; augmenteront leurs fourrages pour nourrir un bétail plus nombreux et mieux choisi. La *Revue Agricole* dit avec raison, que l'agriculture veut un cheval de taille moyenne, bien étoffé, sobre, réunissant la force à la vitesse. L'industrie, pour ses lourds charrois, exige de la force sans vitesse, des membres courts et robustes, un corps bien ramassé, une encolure épaisse et courte, un poitrail large, un ventre volumineux une croupe large et bien musclée. Le luxe au contraire veut un cheval réunissant à l'élégance dans la taille, une juste proportion dans toutes les parties du corps, à la force la souplesse du jarret et la rapidité des allures. L'agriculture, l'industrie et le luxe sont les trois principaux débouchés ouverts à la production de notre espèce chevaline.

Les éleveurs doivent donc aller dans le sens de ces trois aptitudes sans jamais les confondre. Quand certains services exigent à la fois de la force et de la vitesse, comme c'est le cas ici où nos cultivateurs ont de grandes distances à parcourir et des terres très-fortes à labourer, alors il faut agir avec beaucoup de précaution pour atteindre la dernière limite du but désiré, sans jamais la dépasser.

Malheureusement, dans nos concours provinciaux, les éleveurs ne peuvent être guidés dans la marche à suivre par les prix accordés. Car ces prix ne sont pas toujours donnés de manière à indiquer les caractères à donner à nos races, pour les perfectionner au point de vue des aptitudes mentionnées plus haut. Il serait pourtant bien à souhaiter qu'ici comme en Europe, la direction des concours traçât les limites dans lesquelles il est à propos de restreindre les aptitudes, surtout pour les chevaux et les bêtes à cornes. De là'il arrive nécessairement que l'appréciation des caractères des animaux étant laissée à la volonté et souvent au caprice de chaque juré, les erreurs les plus graves se commettent au détriment du perfectionnement de notre bétail. Les exposants toujours alléchés par l'honneur des prix, font tout ce qu'ils peuvent pour donner à leurs animaux des apparences capables de frapper les regards de la foule, sans s'occuper de conserver les caractères propres et des aptitudes de chaque race. Quand l'instruction agricole sera plus répandue, et qu'il sera possible de trouver un nombre suffisant de jurés joignant à une bonne pratique, des connaissances théoriques assez étendues sur l'élevage du bétail, alors on pourra donner à tous nos concours provinciaux et autres une direction tendant au progrès véritable et bien entendu.

Il y a eu cinq chevaux pur sang remarquables. Celui de la Société d'agriculture de Québec a attiré beaucoup d'attention. Les chevaux de gros trait, les Clyde, ceux de trait léger, de selle, de course, les croisés Clyde-canadiens, les purs-canadiens, et les chevaux de races mêlées, ont amusé le public pendant tout le temps de l'exposition dans le grand espace circulaire laissé à leur disposition, au milieu du champ de l'exposition, tantôt par leur course rapide, tantôt par leurs gracieux mouvements, et leurs souples évolutions.

Dans la section des chevaux de gros trait, trois canadiens-français ont exposé de superbes étalons: ce sont l'Hon. U Archambault de l'Assomption, M. X. Lacroix de Ste. Scolastique et M. Bisson de St. Louis de Gonzague.

Le Clyde importé par la Société d'agriculture du comté de Beauharnais, il y a quelques années, est venu encore cette fois attirer l'attention du public. C'est bien certainement l'un des types les plus parfaits de l'étalon de trait pesant. Je ne puis m'expliquer pourquoi ce superbe animal n'a pas eu de prix cette année. Cela est dû sans doute à ce qu'on n'a pas jugé à propos de tenir compte du poids vif comme base de l'appréciation des chevaux de gros trait, en y joignant toutefois la perfection des formes compatibles avec l'aptitude de la force. C'est

vraiment regrettable, parce que les croisés Clyde-canadiens étant nos plus beaux chevaux de trait pesant, il s'en suit que, pour arriver à ce résultat, le Clyde devient nécessaire comme reproducteur, et doit par conséquent passer avant tous ses concurrents.

(A continuer.)

P.

Société d'agriculture de Verchères No. 2.

Les soussignés Président et Secrétaire-trésorier de la Société d'agriculture No. 2 de Verchères, exposent au nom de la dite Société :

Que cette Société est déchargée, comme toutes autres Sociétés d'agriculture, de l'obligation de payer à la *Revue Agricole* la somme de vingt piastres pour le soutien d'un journal agricole.

Que néanmoins il est absolument nécessaire et indispensable pour cette société comme pour toutes les autres de connaître les avis officiels et les règlements de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada.

Que pour rencontrer et obtenir ce résultat et considérant la préférence marquée des directeurs et officiers, de la grande majorité des membres de cette société pour la *Gazette des Campagnes*, il a été résolu unanimement à une assemblée des directeurs de cette société, tenue le trente septembre dernier, de prier la *Gazette des Campagnes* de reproduire, pour l'information et avantage de cette société, dans ses colonnes les avis et décisions officielles de la Chambre d'agriculture.

En conséquence, au nom de la Société No. 2 du comté de Verchères, les soussignés prient la *Gazette des Campagnes* de vouloir bien reproduire dans ses colonnes les avis, règlements et toutes les décisions officielles de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada qu'il est essentiel à toute société de connaître.

A. VANDANDAIGUE, *Président.*

Z. DE ST. AUBIN, *S.-T.*

St. Marc, 30 octobre 1865.

La *Gazette* reconnaissante de l'encouragement qu'elle reçoit de la société d'agriculture No. 2 du Comté de Verchères et de plusieurs autres sociétés, se fera un plaisir de publier les avis, règlements et toutes les décisions officielles de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada, sur l'affaire en question ou toute autre de même nature, s'il en existe, aussitôt qu'elle pourra se les procurer.

Nous pensons qu'il n'existe aucun règlement écrit de la Chambre d'agriculture tendant à décharger toutes les sociétés de l'obligation de payer \$20 pour abonnement de la *Revue Agricole*. Il n'y a que les Sociétés de Verchères No. 2 et de Champlain qui aient formellement obtenu cette permission jusqu'à présent.

La saison.

Nous voilà donc en plein hiver, si nous en jugeons par la quantité de neige tombée en certaines localités et le froid intense qui ne cesse de se faire sentir.

Nous sommes donc condamnés à arriver au printemps sans labours d'automne. Cet état de chose est tout à fait déplorable, car l'expérience ne nous a déjà que trop prouvé qu'une bonne partie de nos terres ne produisent bien que lorsqu'elles ont été

labourées avant les gelées de l'automne.

Dans le grand district de Kamouraska, nous croyons que le Collège de Ste. Anne seul a pu labourer quelques-uns de ses champs, et cet avantage est dû à des circonstances particulières, telles que la qualité du sol et certaines améliorations.

30 arpents environ ont été labourés dans une terre basse et meuble. 3½ arpents dans une terre compacte, mais qui a été laissée en jachère et drainée pendant le cours de l'été, ont été labourés avec autant de facilité que si le sol eût été de sable le plus léger, et deux autres arpents dans un terrain où on avait fait une récolte de fourrage vert.

Dans la partie drainée, le terrain qui avait déjà reçu deux labours, était cependant tellement durci au commencement de juin que le rouleau de fer dont la ferme fait usage, ne pouvait nullement briser les motes, et aujourd'hui, malgré l'absence prolongée de la pluie, ce terrain est d'un travail très facile. Voilà un des précieux avantages du drainage, ameublir les terres les plus compactes.

Il faut encore observer que sur les 36 arpents qui ont été labourés, 15 ont reçu un labour croisé, ce qui double presque la somme de travail.

Ces labours ont tous été exécutés par les élèves de l'Ecole d'agriculture, et nous pouvons ajouter à leur éloge, que leur travail peut servir de modèle à beaucoup de cultivateurs. On dirait que chaque raie dans toute sa longueur, qui est toujours de plusieurs arpents, a été tirée au cordeau, tant elle est régulière.

Ces élèves mettent tant de bonne volonté dans l'accomplissement de leurs travaux que nous ne pouvons nous empêcher de les en féliciter. S'ils comprennent bien, comme nous l'espérons, leurs devoirs et le but qu'ils poursuivent, la règle de l'institution ne doit pas leur être aussi dure et aussi pesante que vient de le dire M. Perrault avec un certain vernis de bienveillance. Quand une loi exige un sacrifice en vue d'un grand bien, un être intelligent n'hésite pas à se l'imposer. C'est ce que vient de faire voir d'une manière trop évidente un de nos amis, dans le " *Courrier du Canada* " de vendredi dernier pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage. Quiconque voudrait raisonner autrement se ferait soupçonner ou d'ignorance ou d'un dérangement de cerveau.

En quoi donc pourrait-elle être trop sévère, cette règle, pour ces jeunes gens appelés à commander? Serait-ce par hasard parce que les sorties leur sont interdites le soir dans les familles du voisinage! Serait-ce encore parce qu'ils ont constamment avec eux un surveillant, au dortoir, à l'étude, en récréation. Nous allons répondre brièvement et catégoriquement à l'occasion de ces soins prévoyants de la part des directeurs de l'institution, non pas pour dessiller les yeux des accusateurs, mais pour faire comprendre à nos bonnes et respectables familles, encore si chrétiennes, que leurs enfants sont ici à l'abri des dangers auxquels les exposerait la liberté après laquelle soupirent tant de jeunes gens avides de jouissances.

Pour les sorties le soir, on comprend de suite et sans un grand effort d'intelligence, que les permettre serait une grave imprudence. D'abord, disons de suite, qu'elles sont impossibles par la raison qu'un des cours se donne de 8 à 9 heures P. M. Secondement, elles seraient dangereuses et nuisibles. Dangereuses, car il faudrait choisir les familles que ces élèves, étrangers à la localité, pourraient fréquenter. Or ce choix serait naturellement injurieux pour d'autres, prétendant aussi à la respectabilité; de là mécontentements, jalousie, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Nuisibles, — car outre qu'elles détourneraient ces jeunes gens de l'étude en remplissant leur esprit de mille choses vaines, quel exemple pour les jeunes gens de la

place! Ne sait-on pas que dans toutes nos paroisses catholiques, Messieurs les Curés s'élèvent fortement contre les réunions de jeunes gens, et pour cause: et la corporation du collège souffrirait que l'exemple du contraire partît de l'école. De grâce, n'en parlons plus. Que les jeunes gens aient dans la tête toutes les idées de jouissances et de plaisirs, cela se conçoit, mais ceux qui les dirigent doivent penser et réfléchir pour eux.

Le Surveillant! Sans doute que ce doit être là un grand obstacle pour l'entrée à l'école de tous ceux qui ne peuvent supporter le joug de l'obéissance et qui seraient désireux de donner un libre cours à leurs penchants et à leurs idées d'indépendance. Mais pour les jeunes gens qui ont la volonté d'être un jour de bons cultivateurs et de bons chrétiens, dignes du respect et de la confiance de leurs concitoyens, la vue du surveillant ne doit pas agacer leurs nerfs jusqu'à ce point. Après tout, qu'a-t-il de si redoutable, ce surveillant? C'est un jeune homme qui a consacré les dix plus belles années de sa vie à acquérir la science et les vertus chrétiennes, loin du tumulte et des passions du monde, se préparant comme le jeune Samuel dans le temple au saint et redoutable ministère des autels. Sa modestie, l'habit qu'il porte, sa gravité, tout déjà inspire confiance. C'est un ami dévoué, éclairé, charitable, toujours prêt à donner un bon conseil, et à reprendre avec bonté si on s'écarte du devoir. Pourquoi donc, encore une fois, tant le redouter? D'ailleurs il n'est pas seul, lui aussi il est aidé dans l'exercice de ses devoirs par les conseils d'un directeur zélé et expérimenté. Ah! cette peur, elle ne se trouve qu'au fond des cœurs qui ne connaissent plus les charmes de la vertu, et dont l'intelligence est obscurcie par le vice. Voilà la sévérité du règlement qu'on accuse. Qu'on réfléchisse et qu'on juge.

Engrais humain.

Quand, il y a une année et plus, nous avons parlé de la fertilité extraordinaire des engrais humains, nous avons rencontré bien des incrédules qui semblaient nous dire: "Commencez et on verra après." Eh! bien, la ferme du Collège de Ste. Anne a pris, en cela comme en bien d'autres choses, l'initiative, et aujourd'hui elle est fière de proclamer tout haut les heureux résultats qu'elle a obtenus. 1^{er} arpent de terre engraisé avec cette substance et semé en orge, lui a donné un rendement de 72 minots d'un grain de première qualité. Ce même terrain a déjà donné une superbe récolte de vesces depuis qu'il a été fumé. Oh! si tous les cultivateurs tiraient autant de la même étendue de terrain, comme ils deviendraient tous riches en peu d'années!

Un article sur la vente d'animaux du 5 octobre à St. Eustache avec une lettre de M. Globenski au prochain numéro.

RECETTE.

Remède contre le rhume de cerveau.

Le coryza primitif s'annonce toujours par un éternement répété, bientôt suivi d'un écoulement séreux par le nez et d'un encliffement complet. C'est là, on peut le dire, son invariable entrée en scène; voilà aussi le moment de l'arrêter court. A cet effet, il suffit de résister au besoin pressant qu'on éprouve alors de se moucher. Au lieu de souffler aussitôt dans votre mouchoir, ayez la patience de vous en servir seulement pour essuyer l'humidité que distille votre nez; au bout d'une minute à peine, le coryza dont vous étiez menacé aura battu en retraite; la plénitude nasale se dissipe comme par enchantement et vous en êtes quitte pour la peur.

Tel est, selon le Docteur Ducrost, le moyen tout à fait rationnel contre le rhume de cerveau.—(Conseiller de la Santé.)

PETIT-PIERRE OU LE BON CULTIVATEUR

PETIT-PIERRE DEVENU GRAND.

XXIV. COMMENT L'ONCLE JEANTOU ENTREPRIT DE CONSOLER ÉTIENNE SON BEAU NEVEU.

(Suite.)

C'est qu'en réalité, malgré la petite comédie d'indifférence et de rigorisme paternel qu'il jouait depuis quelques jours, avec quelque succès, le bonhomme ne se dissimulait pas le chagrin de sa fille, et il en était lui-même sérieusement contristé.

XXVIII. NOUVEAUX SUCCÈS DE PETIT-PIERRE.

Quant à Petit-Pierre, il ignorait les grands événements qui se préparaient autour de lui; il continuait, avec un zèle toujours croissant, à servir les intérêts de son maître; et, s'il s'apercevait parfois que Jeannette était triste et préoccupée, il n'en pouvait deviner la cause. C'était d'ailleurs la saison d'été, la saison des plus rudes travaux et de la vie en plain champ; à peine si le jeune bouvier passait dans la maison quelques rares instants de chaque jour: dès l'aube naissante jusqu'à la nuit venue, la suite ininterrompue des grands travaux le retenait dehors. Il ne se doutait donc de rien; et tandis que l'agréable Étienne, se promenant de cabaret en cabaret avec l'oncle Jeantou, parlait à tout le monde de son prochain mariage, Petit-Pierre, joyeux de ses belles récoltes accoutumées, arrosait sans regret, de la noble sueur du travail, cette terre reconnaissante qui, grâce à ses efforts, donnait de si magnifiques produits.

De plus, dans ces derniers temps, toutes les légitimes espérances de son juste orgueil agricole avaient été dépassées, et bien au delà. Il avait conduit au concours départemental annuel de la ville du Puy les deux superbes taureaux que nous connaissons déjà, et il eut le premier prix des taureaux.

Il avait conduit aussi deux belles vaches, parfaitement marquées des signes du système Guénon; un système qu'il faut étudier, malgré ses difficultés, comme Petit-Pierre l'avait fait avec soin, parce qu'on apprend ainsi à juger, à peu près sûrement, de la bonté des vaches laitières, ce qui est bien important.

Petit-Pierre avait enfin conduit deux génisses et une pouliche, d'une perfection également admirable; et il avait eu un prix des laitières, un prix des génisses et le prix des poulichés. Si bien que les imbéciles disaient: "Celui-là a de fameuses protections parmi les juges;" et les vrais connaisseurs disaient au contraire: "Il faut convenir qu'on n'a jamais vu au concours d'aussi beaux animaux que ceux-là."

Enfin, Petit-Pierre avait vu couronner tous ces beaux succès par un double succès plus honorable encore.

Il avait obtenu la première médaille d'argent, donnée aux bons serviteurs qui se sont fait le plus remarquer par leur intelligence, leur dévouement et leur zèle.

Et enfin la médaille d'or, destinée au cultivateur le plus méritant pour l'ensemble général des cultures d'une grande ferme lui avait été également décernée.

M. le préfet lui avait serré la main; et Mgr. l'évêque avait daigné l'embrasser, aux applaudissements répétés de toute la ville.

Vous jugez si la jeunesse de Chaspuzac (c'est le nom de la commune dont le petit village de Fontanes fait partie) était fière des nouveaux honneurs accumulés sur la tête de son roi, si cette

jeunesse s'applaudissait de son choix, et si elle trouvait glorieux pour toute la paroisse que le reinage pût suspendre à sa bou-tonnière une médaille d'argent et une médaille d'or.

XXIX. CHAGRINS BIENTOT PARTAGÉS.

Aussi avait-on généralement résolu de faire en l'honneur du digne Petit-Pierre une fête comme il ne s'en était jamais vu.

La cavalcade devait être nombreuse comme celle d'un chef-lieu de canton. Les cavaliers s'habillaient tous à neuf; plusieurs même achetaient pour leur monture des harnachements tout nouveaux. En outre de la course aux chevaux, à laquelle on se proposait de donner tout l'éclat possible, on parlait d'un grand feu de joie, voire d'un feu d'artifice. Enfin, c'était par-tout un entraînement extraordinaire pour le reinage, et un enthousiasme croissant de sympathie pour le roi.

Cependant, sans bien savoir pourquoi, malgré tous les témoi-gnages d'amitié que chacun lui prodiguait, malgré l'ardeur que tous ses camarades apportaient à organiser les préparatifs d'une fête qui devait éclipser toutes celles qui l'avaient précédée, Pe-tit-Pierre, depuis quelques jours, commençait à se sentir at-tristé, et trouvait moins de plaisir qu'il ne s'en était promis à voir la joie des autres grandir chaque jour davantage.

A peine si, au milieu des travaux continuels de la saison, il avait pu entrevoir quelques instants la pauvre Jeannette. Tous ses repas, excepté le souper, Petit-Pierre les prenait aux champs; le souper était court, et l'on s'y trouvait très-nombreux. C'é-tait donc pour ainsi dire à son insu, et sans qu'ils eussent eu depuis le commencement de la moisson l'occasion de se trouver ensemble en dehors des repas, que Petit-Pierre, comme par ins-tinct, prenait, lui aussi, sa part de tristesse et d'ennui dans les chagrins de Jeannette.

Quant à elle, du reste, elle avait évité, sans affectation, de se rencontrer avec lui; elle eût été désolée de laisser deviner sa peine, et la gardait pour elle avec dignité, en se montrant de plus en plus réservée.

Toutefois, vis-à-vis de son père, elle n'avait pas fait le même effort pour dissimuler ses impressions, et le père Martin, tout en ayant l'air de persister dans sa résolution absolue de n'être seulement pas ébranlé et de ne pas supposer que la chose pût être remise en question, le brave père Martin se trouvait, lui aussi, presque malheureux. Mais, se considérant comme en-gagé déjà, ne croyant plus possible de reculer, n'osant même pas y songer, il accumulait sans cesse dans sa pensée, pour se don-ner de la force et du courage contre Jeannette, toutes les bonnes raisons de convenance matérielle, qui semblaient en somme, malgré des inconvénients bien visibles, justifier, conseiller même le mariage projeté.

Ainsi, le père Martin, disons-nous, n'osait pas revenir sur sa parole qu'il avait donnée à la famille d'Etienne. Là était tout le malheur: car lui-même, si c'eût été à recommencer, eût ré-fléchi à deux fois avant de promettre sa fille, et cela sans l'a-voir consultée.

XXX. DE MAL EN PIS.

En effet, Jeannette était maintenant formellement promise. L'oncle Jeantou, dans le courant de ses négociations, n'avait pas été malhabile. Il y avait en lui un vieux reste de maqui-gnon très-roué qui, malgré sa bêtise plus apparente encore que réelle, le rendait dangereux pour un homme naïf et bon comme le père Martin bien que le père Martin fût au fond beaucoup plus intelligent que lui.

Le gros homme Jeantou, avec sa grosse malice, avait su fort bien saisir l'occasion d'insinuer à Martin que, si Etienne n'é-pousait pas la belle Jeannette, on était décidé à la marier im-médiatement ailleurs; il avait, de plus, fait comprendre que

les fameux neuf mille francs étaient destinés à embellir le garçon et à faire passer sur ses défauts. Si Etienne était encore mé-chant, si l'habitude de boire avait donné à son visage et à sa tournure quelque chose d'épais, de lourd et de niais, les neuf mille francs devaient aider la future épouse, quelle qu'elle fût, à passer par-dessus tout cela. Si donc Etienne n'épousait pas la Jeannette, le Jeantou avait besoin tout de suite de ses neuf francs; et le père Martin, c'était bien entendu désormais, devait les rendre dans un mois au plus tard.

Dans les campagnes, en général, neuf mille francs comptant ça ne se trouve n'guère on pourrait dire que ça ne se trouvent pas. A la ville, le père Martin ne connaissait que peu de monde; il ne savait pas du tout, qui pourrait et qui ne pourrait pas lui prêter la somme. Aller frapper à plusieurs portes, solliciter chacun, l'un après l'autre, c'eût été bien humiliant. Prendre pour intermédiaire un de ces bandits de la ville, bien connus, qui après avoir promené pendant des semaines leur victime fu-ture dans tous les cabarets, après lui avoir fait payer mercredi passé de déjeuner, samedi prochain à dîner et à souper le jour de la foire, finiront par livrer cette misérable victime aux griffes crochues de quelque abominable usurier, la simple idée de pa-reilles misères faisait bondir le cœur à ce pauvre père Martin et, sans qu'il osât dire de cela un seul mot à sa fille, il souffrait du chagrin de celle-ci, il se désespérait de son côté, sans elle, mais autant qu'elle.

Et il avait bien tort, le pauvre père Martin, de garder ainsi son secret. Jeannette, plus fine et plus habile que lui, eût peut-être trouvé quelque moyen bien simple de le tirer d'affaire; mais le père n'osait pas. Il fronçait le sourcil; il se faisait ter-rible pour ne pas se montrer affligé. Jeannette se taisait; mais plus le temps avançait, moins elle s'accoutumait à l'idée de de-venir la femme de ce méchant Etienne et la nièce de ce gro-butor réjouï qui s'appelait Jeantou. Elle se taisait; déjà elle était allée s'enfermer plus d'une fois dans sa chambre pour pleu-rer à son aise.

Donc le père Martin était silencieux; Jeannette était triste et Petit-Pierre, notre pauvre ami Petit-Pierre, triste et silen-cieux aussi, sans trop savoir pourquoi, dormait peu, ne nian-geait guère, ne riait pas et ne chantait plus.

XXXI. QUEL BON GROS HOMME C'ÉTAIT QUE MAITRE BARNABÉ.

Voilà où en étaient les choses le dernier vendredi du moi-d'août, et l'avant-veille de la fête patronale.

Cependant Petit-Pierre, malgré la tristesse involontaire don-il se sentait oppressé, n'en était pas moins décidé à faire con-venablement ses honneurs. En sa qualité de roi de la fête, il ne pouvait pas se dispenser d'offrir, suivant la coutume, un ban-quet rustique à la jeunesse du pays. Le soir donc de ce même vendredi, après avoir dételé ses bœufs qui venaient d'amener la grange des gerbés déjà sèches; pensif et seul, devant la port-de la ferme, il attendait l'ami Philibert, pour aller avec lui à l'auberge de Chaupuzac donner les ordres nécessaires et orga-niser le festin.

Philibert, qui, comme on pense, s'entendait à pareille besogn beaucoup mieux que son ami, apparut bientôt joyeux et sou-riant, le feutre gris sur l'oreille et le nez en l'air. Il prit so-camarade par le bras, et tous deux s'acheminèrent lentement vers l'auberge.

(A continuer.)

Ch. Calemard de Lafayette.

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire-Gérant

Colonisation.

On écrit du Bassin de Gaspé, le 20 octobre à la *Minerve* :

" Il vous sera sans doute agréable d'avoir des nouvelles de la colonie acadienne, établie sur les bords de la rivière Matapédia. Je puis vous en donner et de sûres, car je viens de voir une personne des plus capables de nous fournir de bons renseignements et qui en arrive.

" Cette colonie compte maintenant 65 familles, toutes venues de la paroisse de Rustico, Ile du Prince Edouard.

" Elles sont arrivées là, dans la forêt, la plupart douées de tout, sans provisions, sans grains de semence.

" Mais, grâce à la libéralité des Canadiens de Québec et de Montréal, de la société de colonisation, et surtout du gouvernement qui leur a fourni de suite l'argent nécessaire pour leur ouvrir une route conduisant à leurs terres, elles ont pu non seulement vivre, mais encore défricher beaucoup de terres, et recueillir chaque année des récoltes de plus en plus abondantes.

" Voici un état de leur récolte de cette année.

Pommes de terre.....	8,000 qts
Orge.....	2,000 mt
Avoine.....	600 "
Navets.....	1,500 qts
Bled.....	60 mt
Sarrasin.....	100 "

" De plus, chaque famille a son jardin où sont cultivés toutes sortes de légumes.

Ces récoltes sont très bonnes, n'est-ce pas ? pour des pauvres colons établis depuis quelques années seulement dans la forêt vierge. Maintenant leur avenir est assuré, s'il ne leur arrive aucun accident fâcheux, et dans quelques années l'aisance et le bonheur sion la richesse, régneront parmi cette petite population dont on ne peut trop admirer la foi vive et les mœurs pures.

" Les premiers colons arrivés à Matapédia, après avoir abattu quelques arbres dans la forêt, n'avaient pas tardé à y ériger une chapelle, en partie recouverte par des branches, où ils venaient prier toujours et où le prêtre missionnaire de la mission des sauvages sur les bords de la rivière Rustigoche venait quelquefois leur dire la messe. Mais ce petit édifice ne suffit plus maintenant au besoin de la colonie et on va bientôt s'occuper de bâtir une belle Eglise qui, placée sur un monticule, sera vue à une très grande distance.

" A chaque extrémité de cette paroisse naissante, on a érigé deux écoles tenues par des instituteurs Acadiens et fréquentées cette année par 75 enfants.

" On voit que ces Acadiens comprennent toute l'importance et tous les avantages de donner de l'instruction à leurs enfants.

" La dernière chose que j'ai à vous dire touchant ces colons Acadiens, c'est qu'ils sont à l'heure qu'il est, occupés à construire une chaussée sur un petit ruisseau qui coule à travers leurs terrains pour y installer un moulin à farine que le Révd. M. Belcourt leur a fait venir de New-York et qu'ils doivent à la munificence de l'Empereur Napo-

léon, et je vais vous dire comment :

" Il y a quelques années M. Belcourt voulant fonder une bibliothèque publique pour ses paroissiens de Rustico et manquant des fonds nécessaires pour cet objet et aussi pour les fins d'une colonie acadienne sur les bords de la rivière Miramichi, eut la bonne idée de s'adresser à ce grand et puissant personnage pour quelques secours, comptant sur la libéralité bien connue de l'Empereur des Français. Et il ne fut pas trompé dans son attente ; bien au contraire, il reçut plus qu'il n'avait osé l'espérer ; car à peine s'était-il écoulé quelques mois depuis l'envoi de sa requête à Paris, que la jolie somme de 1,000 piastres lui était remise par l'entremise du Consul de France.

" Or, c'est sur cette somme qu'a été pris le montant nécessaire pour acheter le moulin en question....."

Nouvelle loi des pêcheries.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les règlements suivants, concernant les pêcheries :

Garde-Pêche.—Le commissaire des Terres de la Couronne pourra nommer des garde-pêches là où le besoin s'en fera sentir, sans être limité à une certaine somme comme dans l'ancienne loi.—Tout le secret de la protection est là ; et avec un nombreux personnel de gardiens locaux actifs et intelligents nous pourrions compter sur une reproduction rapide et sûre du poisson dans nos lacs et rivières.

Passé pour le poisson.—Sur les chaussées des moulins, dans les cours d'eau où le commissaire des terres jugera nécessaire qu'il y en ait, le propriétaire du moulin aura à construire une passe migratoire dans le but de permettre au poisson de surmonter les obstacles ; et, l'ouvrage étant approuvé, il pourra autoriser le paiement de la moitié des dépenses nécessitées pour la construction et l'entretien de chaque passe.

Saumon.—Le temps de la pêche à la ligne (à la mouche) est du 30 avril au 31 août, et la pêche aux rets du 1er mai au 31 juillet. Il ne sera permis en aucun temps de prendre le saumon qui vient de frayer, ou le saumon au dessous de trois livres ; s'il s'en prend par accident ils devront être rejetés dans l'eau vivants, aux frais et risques du propriétaire de la pêche sur qui retombera la preuve de cette libération. Les mailles des rets auront au moins cinq pouces d'extension. Les rets ne seront tendus que dans les eaux où se fait sentir la marée : distance entre chaque ret 250 verges. Cette distance pourra être augmentée, s'il y a nécessité. Il est défendu de pêcher aux passes artificielles, non plus que sur les frayères, excepté à la mouche. Les rets à saumon ou à truite seront ouvertes depuis six heures du soir, le samedi, jusqu'à six heures du matin, le lundi suivant ; c'est-à-dire pendant toute la journée du dimanche.

Truite de lac et rivière, et "lunge."—La pêche en est défendu depuis le 15 décembre, et, dans aucun temps, il ne sera

permis de pêcher autrement qu'à la ligne à la main. Les chasseurs pourront néanmoins se servir de petites truites pour amorcer leurs pièges, et les pêcheurs à la morue pourront s'en servir comme de boitte, dans les eaux où se fait sentir la marée.

Poisson blanc.—Saison de prohibition : du 31 juillet au 1er décembre.

Achigan, doré, brochet et maskinongé.—Saison de prohibition : du 30 au 1er juin.

Toute personne achetant, vendant, ou ayant en sa possession du poisson des espèces sus-nommées durant la saison de prohibition, s'expose à le voir confisqué par le clerk du marché, un officier ou constable de police, etc.

Il est défendu de tuer le saumon, la truite, la lunge au moyen de dards, flambeaux, jigs, etc.

Bar et poisson blanc.—Les mailles des seines pour le bar et le poisson blanc auront au moins trois pouces d'extension.

Eperlan.—Il ne sera permis de seiner l'éperlan que durant le mois de mai, d'octobre, de novembre et de décembre.

Pêcheries en fascines.—Elles devront avoir une ouverture d'au moins cinq pieds carrés mesurés du seuil du parc, dans le coin appelé *coin du rascroc*, et cette ouverture sera couverte avec du réseau d'un pouce carré et sera toujours nette ; mais dans les pêcheries en fascines où il se prend du saumon les mailles du susdit réseau devront avoir cinq pouces au moins, et ces portes seront ouvertes le dimanche durant le temps de la pêche au saumon et il ne sera pas établi de nouvelles pêcheries à fascines là où il n'en existait pas dans la saison de pêche de mil huit cent soixante et quatre. Dans toute pêcherie à fascines, ayant un coffre au lieu de parc, l'extrémité extérieure de ce coffre sera couverte d'un réseau en fil de fer ou filet, dont les mailles auront au moins un pouce carré ; mais cette disposition ne s'appliquera pas aux claires pour la pêche à l'anguille en automne. Il est défendu de se servir de rets ou autres appareils de pêche, de manière à empêcher ou à détourner le poisson de fréquenter les petites rivières qui se déchargent dans le Saint-Laurent et le Richelieu.

Sciure de bois.—Il est défendu de laisser passer ou séjourner de la chaux, des drogues, substances chimiques, etc., ou autres substances délétères, dans les eaux fréquentées par les espèces de poissons spécifiés dans cet acte, ni de sciures de bois ou déchets de moulin, sous peine d'une amende n'excédant pas cent piastres.

Reproduction du poisson.—Le commissaire des terres pourra réserver les eaux qu'il jugera nécessaires, pour la reproduction du poisson ; et il sera défendu d'y pêcher sous peine d'une amende n'excédant pas deux cent piastres, ou, à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excédant pas quatre mois.

Bancs d'huîtres.—L'acte autorise la dépense annuelle d'une somme de mille piastres pour la formation d'huîtriers.

Primes de pêche.—Les primes seront déterminées payées exclusivement à même le

revenu provenant des baux ou licences des pêches à saumon ou autres pêches, etc.

Doit-on donner l'avoine aux chevaux avant ou après boire ?

Ce n'est pas ce que l'animal mange qui le nourrit, c'est ce qu'il digère. On doit dès lors administrer la nourriture à l'état le plus favorable à la digestion. C'est ce que l'on se propose en faisant usage du hachefourrage, du concasseur, etc.

La digestion, on le sait, s'opère principalement dans l'estomac, et l'absorption des principes nutritifs amenés à l'état de chyle se fait dans les intestins : il est donc utile que les aliments séjournerent dans l'estomac afin d'y être digérés.

Des expériences comparatives que j'ai faites en 1852 à la ferme-école départementale, sur les chevaux qui sont sacrifiés pour l'instruction des élèves, m'ont péremptoirement démontré que l'habitude de donner l'avoine entière immédiatement avant boire était mauvaise et préjudiciable. Ayant remarqué que cette coutume se continuait, non seulement dans les campagnes, mais encore dans les villes, je me suis décidé à publier le résultat de mes expériences, dans un but d'intérêt général, la question ayant une certaine importance.

Premier cheval.—Je lui administrai à jeun 4 pintes d'avoine, et, immédiatement après, un seau d'eau blanche ; il fut ouvert après la dernière gorgée déglutie. Je retrouvai dans l'estomac à peine un pinte d'avoine nageant dans quelques pintes d'eau ; les trois autres pintes avaient été entraînés à une assez grande distance, dans les intestins, par le courant d'eau qui avait traversé l'estomac. Ces grains donc n'auraient subi dans les intestins qu'une digestion très incomplète et auraient été, en grande partie, inutiles à la nourriture du cheval.

Deuxième cheval (expérience contraire).—Je lui donnai le seau d'eau blanche d'abord, puis ensuite 4 pintes d'avoine ; je l'ouvris dix à quinze minutes après ce repas. Je retrouvai encore toute l'avoine dans l'estomac, où elle avait déjà subi un commencement de digestion. Elle n'aurait donc quitté l'estomac qu'après une complète et utile digestion.

Ainsi donc, comme on le voit, la même quantité d'avoine donnée à un cheval, peut produire des effets différents selon les conditions dans lesquelles on l'administre. J'ai ensuite fait l'expérience sur des chevaux qui ne devaient pas être sacrifiés, et notamment sur le mien, et j'ai toujours observé qu'il y avait dans les crottins davantage de grains d'avoine non digérés, lorsque j'avais, avec intention, donné à boire après une bonne ration. Il est donc incontestable qu'il y a un grand avantage à donner les grains après boire à l'espèce chevaline.

Il y a encore une habitude vicieuse que je désirerais voir disparaître ; c'est celle de donner l'avoine et le foin aux animaux échauffés par le travail aussitôt après la rentrée à l'écurie. Ayant très-souvent, ils avalent goulument l'avoine et presque sans

la mâcher ; une indigestion dangereuse peut en être la conséquence ; dans tous les cas, l'avoine se digère moins bien et profite moins à la nutrition.

Lorsqu'un cheval rentre du travail, en sueur, et plus ou moins essoufflé, on doit le bouchonner vigoureusement, le couvrir ensuite et attendre qu'il soit un peu reposé ; alors on lui donne un peu de foin, et au bout d'une demi-heure à une heure, selon les circonstances, on lui donne à boire, puis immédiatement après, la ration d'avoine. Par cette habitude, on peut même donner plutôt à boire et sans danger de refroidissement, puisque l'avoine donnée après boire a un effet stimulant qui réchauffe l'animal.

H. MARLOT.

ANNONCES.



BUREAU DE L'INTERIEUR.

Québec, novembre 1865.

On appelle l'attention des Vendeurs et des Manufacturiers de Tabac aux dispositions contenues dans la Section 105 :

« Quiconque placera dans des ballots ou barils qui ont été estampés ou marqués en en vertu du présent acte, des articles ou denrées sujets à l'excise, sur lesquels le droit imposé par le présent acte n'a pas été payé ou qui n'ont pas été inspectés en la manière prescrite par le présent acte, sans au préalable oblitérer et détruire l'étampe ou la marque susdite, et tout vendeur de ballots de tabac ou tabac à priser étiquetés, marqués ou scellés en la manière prescrite par le présent acte, qui manquera d'oblitérer ou effacer telle étiquette, marque ou sceau avant d'en faire la livraison à l'acheteur, de manière à ce qu'il ne soit plus possible d'en faire usage de nouveau pour les mêmes fins, sera coupable de délit et passible pour chaque semblable offense d'une amende de cinquante piastres, et en outre, punissable, à la discrétion de la cour devant laquelle l'affaire est jugée, d'un emprisonnement pour une période de pas moins de un ou de plus de douze mois. »

15 novembre 1865.

E. BAZARETTI,

MARCHAND DE TABAC

No. 39, Rue du Pont (Craig), St. Roch,

QUEBEC,

IMPORTATEUR de Tabac en feuilles, en torquettes et en poudre—Allumettes—Pipes en bois et plates—Tabatières, etc.

Aussi, Parfumeries, telles que huiles, graisses, etc.—Brosses, peignes, savons.—Un grand assortiment de papier à écrire, cartes, chapelets, croix, livres de prières, etc. A vendre à bon marché.

15 Novembre 1865.

AUX CULTIVATEURS.

Je soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'ayant un assortiment considérable d'Épiceries fraîches, de Vins et Liqueurs de toutes sortes, est prêt à satisfaire toutes commandes qui pourraient lui être faites par écrit ou autrement. Il en fera l'expédition, par le Grand Tronc ou les Bateaux-à-vapeur, sous le plus court délai.

JOSEPH LACHANCE,

No. 3, rue Sous-le-Fort, et No 3 sur l'ancien marché, B.-V., Québec.

15 novembre 1865.

J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,

No. 9 Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

15 novembre 1865.

A vendre à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes

LE Calendrier pour l'année 1866
Publié par M. L. Brousseau
LE PETIT ALMANACH du Bas-Canada, pour l'année 1866.

ESSAIS POÉTIQUES

PAR

LÉON PAMPHILE LEMAY.

Prix : édition de luxe, \$1 ; édition in-16, 60 cents.

HISTOIRE DE LA MÈRE

MARIE DE L'INCARNATION,

par l'Abbé H. R. Casgrain, 467 pages, orné d'une photographie du portrait authentique de la Vénérable Mère, et de deux gravures en taille douce représentant, l'une l'incendie du monastère des Ursulines de Québec (1650), l'autre le monastère reconstruit en 1651 et incendié du nouveau en 1686.—Prix, \$1.75.

BIOGRAPHIES

DE

Messire C. GAUVREAU, V. G.

ET

Messire THS. B. PELLETIER

AVEC PORTRAITS—30 sous les 2 biographies

GAZETTE DES CAMPAGNES, 2me 3me et 4me vols—\$1.00 le volume

Quant au 1er volume, la plupart des numéros étant épuisés, nous allons en faire un nouveau tirage. Ainsi nous invitons ceux qui désirent avoir ce volume, d'envoyer leur nom au plus tôt, afin que l'on sache à quoi s'en tenir quant au nombre d'exemplaires à tirer—\$1.00 le volume

A VENDRE

UNE belle et excellente terre de quatre arpents de front sur quarante deux de profondeur, située au second rang du BIC, près d'une route conduisant au 1er rang. Conditions libérales.

S'adresser à J. B. POUILLIOT, écrivain, N. P. Rivière du Loup,
On ou soussigné,
J. E. POUILLIOT, écrivain, avocat,
16 juin 1865. Rimouski.

TERRE A VENDRE

A VENDRE, tout près de l'église de St. Laurent, Isle d'Orléans, une très-belle terre de trois arpents et demi de front sur environ soixante de profondeur, avec une maison, deux granges, hangar, porcherie et autres petits bâtiments, clôtures en bon ordre, magnifique sucrerie avec une bouillière des plus économiques.

Pour les conditions de la vente s'adresser sur les lieux au propriétaire
FRANCOIS GOSSELIN,
Cultivateur.
1er août 1865.

LEPAGE, LEMOINE & C^{IE}
MARCHANDS A COMMISSION

ET
AGENTS GÉNÉRAUX,
17, Rue St. Jacques, Basse-Ville
QUEBEC,

ONT constamment en mains et à vendre en gros :

FLEUR, LARD, BŒUF, JAMBONS,
BEURRE, SAINDOUX, FROMAGE,
SAVON, THÉ, TABAC,
VINS et LIQUEURS DE TOUTE SORTE
HYDROPULTE,
etc., etc., etc., etc.

AUSSEI

HUILE DE CHARBON,
en Baril ou Canistres de cinq gallons.
15 décembre 1864.

J. B. C. HEBERT,
Notaire et Agent,

TIENT son Bureau, à QUEBEC, No. 18
rue STE. FAMILLE (Côte de Léry),
Haute-Ville.

R. E. CASGRAIN
AVOCAT

TIENT son bureau alternativement à la
Rivière-Ouelle, et à Kamouraska chez
A. B. Routhier, écrivain, avocat.
1er juillet 1865.

NOUVELLES MARCHANDISES.

ETOFFES à Robes, Etoffes à Jupons, Chapaux en satin, en velours et en feutre, pour dames, Plumes pour chapeaux, Garnitures pour mantilles, Résilles et Epingles pour cheveux.

GILETS et Vestes au tricot pour messieurs, Gilets et Vestes pour dames, Manchons et Victorines en laine, Echarpes, Nouvelles Cravattes en soie et en laine, Echarpes au tricot, Mitaines et Gants d'automne et d'hiver.

DRAPS de Moscou, Drap de Castor, Drap double et triple foulé, Molleton, Drap de Pilotes, Draps pour mantilles, Whitneys noirs et de couleurs pour mantilles, Tweeds d'Ecosse, Tweeds du Canada, Casimirs.

COUVERTURES de laine, Couvertures de laine noire, Couvrepieds blancs et de couleurs, Couvertures de voyages, Flanelles de fantaisie, Carisets, Serges, etc.

PARDESSUS Sibériens avec semelles en caoutchouc, Souillers de caoutchouc, Souillers jaunes et noirs d'original.

PALETOTS et Surtouts d'automne et d'hiver, Habits d'automne, Pantalons et Vestes, Chemises de flanelle de fantaisie Frocs et Caleçons de laine et mérinos, Casques de pelletteries, Vêtements pour messieurs faits sur commande par les meilleurs tailleurs.

En vente chez
A. HAMEL et FRÈRES,
1er nov. 1865. Québec, Rue Sous-le-Fort.

REMERCIEMENTS.

Le soussigné remercie respectueusement ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et sollicite très humblement de nouveau leur patronage, espérant, comme par le passé, qu'ils auront lieu d'être satisfaits de son approvisionnement d'Épicerie française, anglaise et américaine, qu'il a constamment en mains. Il sollicite une attention spéciale sur les Thés, Cafés, etc.

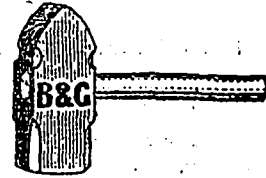
Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public qu'il tient aussi un magasin pour le commerce des Vins, Eaux de vie, Genièvre et autres liqueurs importées des premières maisons d'Europe.

Il attire particulièrement l'attention des Messieurs du Clergé sur son assortiment de VINS DE MESSE de première qualité qu'il vend à des prix très-réduits.

JOS. O. MATTE,
No. 78, Rue et faubourg St. Jean, Québec,

M. Jos. O. Matte ayant bien voulu se charger de l'agence de la Gazette des Campagnes, pourra recevoir les noms de nouveaux abonnés, ainsi que les argents pour arrérages d'abonnement, ou autrement.

16 juin 1865.



MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Coutellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie, etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 9½, rue La fabrique, à l'enseigne
du Gros Marteau.

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY,
près de l'Eglise.

F. A. ST. LAURENT
IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE

FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE
ET AMERICAINE,

No. 6, rue et faubourg St. Jean
QUEBEC.



F. A. St. L. a constamment en mains :

Ferronneries de tous genres, Ferrures de maisons, Outils pour les ouvriers, Glaces de miroirs, Couleurs sèches et à l'huile, Vitres, Mastic, Huile pour peinture, Pinceaux, Brosses, Ferblanc, Tôle, Pistolets, Fusils, Poudre, Plomb, Capsules, etc.

Les Cultivateurs trouveront aussi à ce magasin un assortiment complet d'instruments pour l'agriculture.

☞ A vendre en gros et en détail. ☞

A VENDRE à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes, à Ste. Anne de la Pocatière :

INSTRUCTION sur les Indulgences et sur le Scapulaire de l'Immaculée Conception dit SCAPULAIRE BLEU.—6 sous 2s. 6d. la douzaine.

Prières de l'AGNUS DEI—2 sous

1865

DECEMBRE.

1865

Le Soleil entre au Capricorne le 21 à 2 heures 4 minutes du soir.

Pleine lune, le 2 à 1 heure 59 minutes du soir.

Dernier quartier, le 9 à 7 heures 28 minutes du soir.

Nouvelle lune, le 17 à minuit.

Premier quartier, le 25 à 7 heures 46 minutes du matin.

SEMAINE.	FETES RELIGIEUSES.	L.	SOL.	ETC.
Vendredi 1	tr De la férie.	7	37	23
Samedi 2	fb De l'Immac. Conception.	7	37	23
DIMAN. 3	*rb I de l'Avant. <i>Kyrie</i> de l'Avant. I Vêpres du suivant. O	7	38	22
	Doctor., mém. du dim. Salut.			
Lundi 4	b St. Pierre Chrysologue, Ev. et Docteur.	7	39	21
Mardi 5	b St. François-Xavier, second patron du pays. (3) (Indulg. de	7	40	20
	la Prop. de la Foi pendant huit jours).			
Mercredi 6	b <i>Jeûne</i> . St. Nicolas.	7	41	19
Jeudi 7	b St. Ambroise.	7	42	18
Vendredi 8	b <i>Jeûne</i> . IMMACULÉE CONCEPTION DE LA STE. VGR.; d'obli-	7	42	18
	gation. <i>Kyrie roy.</i> Aux II Vêpres, mém. de la férie. Salut.			
Samedi 9	fb De l'octave.	7	42	18
DIMAN. 10	vl II de l'Avent. <i>Kyrie</i> de l'Avent. Aux Vêpres mém. du	7	43	17
Lundi 11	fb St. Damase, Pape et Conf. (suivant et de l'octave.	7	43	17
Mardi 12	fb De l'octave.	7	43	17
Mercredi 13	r <i>Jeûne</i> . Ste. Luce.	7	44	16
Jeudi 14	fb De l'octave.	7	44	16
Vendredi 15	b <i>Jeûne</i> . Octave de l'Immac. Concep.	7	44	16
Samedi 16	fr St. Eusèbe.	7	44	16
DIMAN. 17	*vl III de l'Avent. <i>Kyrie</i> de l'Avent. I Vêpres du suivant,	7	44	16
	mém. du dim. <i>O Sapientia.</i>			
Lundi 18	b Expectation de la Ste. Vierge.	7	44	16
Mardi 19	fv De la férie.	7	45	15
Mercredi 20	fv <i>Jeûne</i> . Quatre-Temps. De la férie.	7	45	15
Jeudi 21	r St. Thomas, Apôtre.	7	45	14
Vendredi 22	fv <i>Jeûne</i> . Quatre temps. De la férie.	7	45	14
Samedi 23	fv <i>Jeûne</i> . Quatre-Temps. De la férie.	7	45	14
DIMAN. 24	*vl IV de l'Avent. Virgile de Noël. <i>Kyrie</i> de l'Avant messe	7	45	14
	propre de la Vig. I Vêpres sol. de Noël. Salut.			
Lundi 25	b NOËL, d'obligation. <i>Kyrie</i> du 2 ton à la Messe de minuit,	7	45	15
	et <i>Kyrie roy.</i> à la Messe du jour. Aux II Vêpres mém.			
Mardi 26	r St. Etienne. (du suivant. Salut.	7	45	15
Mercredi 27	b St. Jean, Apôtre.	7	45	15
Jeudi 28	vl St. Innocents.	7	44	16
Vendredi 29	r St. Thomas de Cant.	7	44	16
Samedi 30	b De l'octave.	7	44	16
DIMAN. 31	b Dim. dans l'oc. St. Sylvestre. I Vêpres de la Circoncision.	7	44	16

Température—Du 2 au 9, pas trop froid—Du 10 au 17, beau et très-froid—Du 18 au 25, beau et froid—Du 26 au 31, neige et poudrierie.—Petit Almanach du B.-C.

BONNES RÉCOLTES !!!



Nous prions les abonnés retardataires de vouloir bien payer leur abonnement dans le cours de ce mois. Aucune raison ne peut justifier un retard, surtout dans un temps où les produits agricoles se vendent à des prix très élevés. Espérons que chaque cultivateur s'empressera de payer son abonnement à la Gazette des Campagnes.

Les abonnements datent du 1er de Novembre et du 1er de Mai. Les avis pour discontinuation doivent être adressés à ce Bureau, par écrit, UN MOIS avant l'expiration de l'abonnement. Les arrérages, s'il y en a, doivent alors être payés.

FIRMIN H. PROULX,

Propriétaire-Gérant.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

District de Québec.

DÉPART ET ARRIVÉE DES CHAI

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller	Réton
POINTE LEVI	10-00 AM	3-55
Hadlow	10-10	3-45
Chaudière Junction	10-30	3-22
St Jean Chrysostôme	10-43	3-07
St Henri	11-00	2-50
St Charles	11-26	2-25
St Michel	11-45	1-50
St Valier	11-58	1-37
St François ou Berthier	12-15 P M	1-18
St Pierre	12-30	1-05
ST THOMAS	12-48	12-48
Cap St Ignace	1-10	12-08 P M
L'Anse à Gile	1-20	11-58
L'ISLET	1-33	11-46
		1-50
Trois Saumons	2-03	11-21
		11-01
St Jean Port Joli	2-20	11-01
Elgin Road	2-32	10-51
St Roch	2-46	10-38
STE ANNE	3-09	10-15
Rivière Ouëlle	3-29	9-56
St Denis	3-46	9-39
ST PASCAL	4-03	9-22
Ste Hélène	4-23	9-02
St André	4-33	8-52
St Alexandre	4-43	8-39
Chemin du Lac	5-03	8-19
RIVIERE-DU-LOUP	5-23	8-00 AM

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,
Surintendant local.

DEPOT DE LAMPES

ET

D'HUILE DE CHARBON

Le soussigné annonce aux marchands et cultivateurs des campagnes qu'il vend la meilleure Huile de charbon que l'on puisse se procurer, non explosive, brûle sans odeur et donne une lumière des plus brillantes. Un essai suffira pour convaincre l'acheteur.

Huile de première qualité, pour lubrifier les engins, moulins, etc. Lampes de toutes descriptions, importées des manufactures. Lanternes à l'huile de charbon sans cheminée, pour étable, cave. Becs de lampes brevetés, Globes, Cheminées, Abats-jour, Mèches, Brosses, etc.

Papeterie, livres de compte, enveloppes, plumes, etc.

A vendre en gros et en détail, à des prix modérés et au comptant.

Toutes espèces d'articles importés à ordre des Etats-Unis.

F. O. VALLERAND,

Québec, No. 8, Côte La Montagne B. V.